

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-2, D711-1 à 711-5, et ses articles R 712-1 à R 712-8,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

Vu la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé »,

Vu l'arrêté 165/2017 en date du 30 août 2017 de délégation de pouvoir en matière de maintien de l'ordre et de la sécurité,

VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2017,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le Président de l'université délègue ses pouvoirs en matière de maintien de l'ordre en application du code de l'éducation susvisé, pour les locaux de l'ESPE, site de Draguignan à Mme Elisabeth DI LENA, Cadre de l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé, pour les périodes :

- du 30 octobre au 3 novembre 2017,
- du 30 avril au 4 mai 2018

en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Mickaël FARTOUKH et Patrick CHALLET.

ARTICLE 2 :

Mme Elisabeth DI LENA prendra toutes mesures de maintien de l'ordre justifiées par l'urgence. Elle en informera dans les plus brefs délais le Président de l'université.

ARTICLE 3 :

Mme Elisabeth DI LENA fera respecter les conditions d'utilisation des locaux mis à la disposition des étudiants ainsi que les conditions d'affichage et de distribution des documents.

ARTICLE 4 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président de l'université Nice Sophia Antipolis et par délégation ».

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

ARTICLE 6 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le **20 OCT. 2017**

Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis



Emmanuel TRIC



Copies :

- M. le Préfet de Département
- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- Mme la Directrice de l'ESPE
- Mme la Directrice Administrative de l'ESPE
- Intéressée